

Compte rendu de la séance du mercredi 17 juin 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Vanessa LAPEYRE

Ordre du jour:

* Désignation des délégués ou représentant des organismes : SIEDA, Syndicat du Viaur, Syndicat Mixte Aval du Viaur

* Composition des commissions communales

* Vote du Budget Primitif de la commune de Tauriac de Naucelle,

* Vote du budget Primitif du lotissement « La Plaine »,

* Vote du Budget Primitif du lotissement « La Fontaine »,

* Vote, des taux de taxes (Fiscalité directe),

* Vote des Subventions aux Associations et organismes.

* Projet de recrutement d'un employé communal,

* Projet d'achat de matériels informatiques,

* Finalisation de l'Adressage dans la commune,

* Vente d'un terrain dans la zone artisanale de St Martial,

* Projet de rénovation de l'aire de jeux situé près de l'école.

* Questions diverses ...

Délibérations du conseil:

Election des Délégués du SIEDA (DE 2020 026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal sont élus 2 délégués auprès du SIEDA comme suit :

M. TREBOSC Jérôme

Adresse personnelle : Cros Viel

CP commune : 12800 TAURIAC DE NAUCELLE

Date de naissance : 20/12/1984

Email : anais3105m@wanadoo.fr

Profession : Agriculteur

M. DRUILHE Gilles

Adresse personnelle : Le Rosier

CP commune : 12800 TAURIAC DE NAUCELLE

Date de naissance : 16/07/1969

Email : gilles.druilhe@gmail.com

Profession : Agriculteur

Désignation Délégués Syndicat Mixte Aval du Viaur (DE 2020 027)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner des délégués auprès du Syndicat Mixte Aval du Viaur :

Après un vote du Conseil Municipal sont désignés délégués auprès du Syndicat comme suit :

Délégués Titulaires :

M. BOUSQUIE Daniel demeurant Le Bourg 12800 TAURIAC DE NAUCELLE

M. LACROIX Dorian demeurant Puech d'Ouillas 12800 TAURIAC DE NAUCELLE

Délégués Suppléants :

M. TARROUX Jean-Luc demeurant La Baraque Saint Jean 12800 TAURIAC DE NAUCELLE

M. TREBOSC Jérôme demeurant Cros Viel 12800 TAURIAC DE NAUCELLE

Délégués suppléants

Désignation du Délégué du SMAEP du VIAUR (DE 2020 028)

Le Maire, Monsieur Jean-Luc TARROUX, expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SMAEP DU VIAUR , Syndicat mixte d'adduction en eau potable du Viaur.

Après un vote du Conseil Municipal, est élu délégué communal auprès du SMAEP DU VIAUR :

Mme FONTENAY Bernadette

Adresse : Saint Martial

CP Commune : 12800 TAURIAC DE NAUCELLE

Date de naissance : 06/10/1958

Email : compta@transport-fontenay.com

Composition des commissions Communale (DE 2020 029)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres des commissions.

Après un vote du Conseil Municipal, les commissions sont ainsi formées :

Commission Voirie :

- Gilles DRUILHE

Etat des routes/ des ponts

- Jérôme TREBOSC

Prévisions travaux entretien

- Dorian LACROIX

Déchets et assainissement

- Jean-Luc TARROUX

Commission Ecole :

- **Vanessa LAPEYRE** Interlocuteur avec le personnel
- Colette BESSIERE Gestion des besoins
- Jean-Luc TARROUX Gestion contrats

Commission Infrastructures/Urbanisme :

- **Bernadette FONTENAY** Etats des bâtiments/ états des lieux
- Daniel BOUSQUIE Suivi des travaux
- Céline BENOIT Eclairage/SIEDA/SOGEDO
- Jérôme TREBOSC Permis de construire
- Jean-Luc TARROUX

Commission Finances :

- **Jean-Luc TARROUX** Investissement
- Daniel BOUSQUIE Gros travaux
- Gilles DRUILHE Prévisions/Budget

Commission Associations :

- **Céline BENOIT** Lien avec les Associations
- Bernadette FONTENAY Organisations manifestations
- Colette BESSIERE culturelle, sportive...
- Jean-Luc TARROUX

Vote du budget primitif 2020 Commune de Tauriac de Naucelle (DE 2020 030)

Délibération approuvant le budget primitif 2020 de la Commune de Tauriac de Naucelle

Monsieur le Maire, expose le contenu du Budget 2020 en résumant les orientations générales du budget :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 698 092.46 €

Dépenses et recettes d'investissement : 458 253.02 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	698 092.46 €	698 092.46 €
Section d'investissement	458 253.02 €	458 253.02 €
TOTAL	1 156 345.48 €	1 156 345.48 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif Communal de l'exercice 2020 comme suit et selon le détail du document budgétaire joint :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	698 092.46 €	698 092.46 €
Section d'investissement	458 253.02 €	458 253.02 €
TOTAL	1 156 345.48 €	1 156 345.48 €

Vote du taux des taxes directes locales 2020 (DE 2020 031)

Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2020 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des 2 taxes directes locales.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à la majorité les taux des taxes comme indiqués ci-dessous :

- 7.13% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 53.71 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le calcul du produit fiscal pour 2020 se résume ainsi :

Taxes	Bases d'imposition 2020	Taux 2020	Produit
Taxe foncière sur les propriétés bâties	284 100 €	7.13 %	20 256 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54 300 €	53.71 %	29 165 €
TOTAL			49 421 €

Vote du budget primitif 2020 lotissement la Fontaine (DE 2020 032)

Délibération approuvant le budget primitif 2020 du lotissement la Fontaine

Monsieur le Maire, expose le contenu du Budget 2020 en résumant les orientations générales du budget :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 170 597,38 €

Dépenses et recettes d'investissement : 341 192.48 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	170 597,38 €	170 597,38 €
Section d'investissement	341 192.48 €	341 192.48 €
TOTAL	511 789.86 €	511 789.86 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du lotissement la Fontaine de l'exercice 2020 comme suit et selon le détail du document budgétaire joint :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------

Section de fonctionnement	170 597,38 €	170 597,38 €
Section d'investissement	341 192.48 €	341 192.48 €
TOTAL	511 789.86 €	511 789.86 €

Vote du budget primitif 2020 lotissement la Plaine (DE 2020 033)

Délibération approuvant le budget primitif 2020 du lotissement la Plaine

Monsieur le Maire, expose le contenu du Budget 2020 en résumant les orientations générales du budget :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 120 677.80 €

Dépenses et recettes d'investissement : 177 537.36

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	120 677.80 €	120 677.80 €
Section d'investissement	177 074.72 €	177 074.72 €
TOTAL	297 752 52 €	297 752 52 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du lotissement la Fontaine de l'exercice 2020 comme suit et selon le détail du document budgétaire joint :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	170 597,38 €	170 597,38 €
Section d'investissement	170 596.70 €	170 596.70 €
TOTAL	297 752 52 €	297 752 52 €

Subvention aux Associations de la Commune (DE 2020 034)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

* Office de Tourisme Naucelle	200.00€
* MFR	200.00€
* Les amis de la Fontanelle	200.00€
* Comité d'animation de Tauriac	500.00€
* Club du troisième âge Tauriac	150.00€
* ADMR	1 254.60€
* APE école de Tauriac	1 000.00€
* Société de Chasse Diane du Viaur	150.00€
* Société de Chasse la Saint-Hubert	150.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations di-dessus
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2020 de la Commune,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Recrutement d'un Agent contractuel polyvalent des Services Techniques (DE 2020 035)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessité de recruter un agent territorial pour assurer l'entretien de la commune. Cette création ce défini comme suit :

Création d'un emploi non permanent d'un agent polyvalent des services Techniques, non titulaire, à temps non complet pour faire face à un besoin lié à l'entretien du patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut recruter un agent contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire ou une réorganisation de l'activité.

Cet emploi non permanent ne peut excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi non permanent Agent polyvalent des Services Techniques, à temp non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

Cet emploi sera équivalent à la catégorie C.

Cet emploi sera créé à compter du 1^{er} octobre 2020.

L'agent recruté aura pour fonctions :

- Entretien des espaces verts communaux
- Entretien de la voirie (trottoirs, caniveaux...
- Entretien des bâtiments communaux
- Entretien des Cimetières...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I, 1°

Vu le tableau des emplois

DECIDE

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 20 hebdomadaires
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- d'autoriser le maire à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'exécution de ce recrutement.

Achat de Matériel Informatique (DE 2020 036)

Monsieur le Maire explique au conseil, dans le cadre de sa prise de fonction, qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un rétroprojecteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité,

- Accepte l'achat du matériel informatique.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire de faire des devis et de mettre en œuvres les mesures nécessaires pour mettre en exécution cette décision.

Adressage de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'une réunion est prévue le 19 juin 2020 avec le SMICA, afin de finaliser l'adressage. Certains noms de routes et de places restent encore à déterminer.

Ce dossier pourra être consulté par les administrés le 02, 03, et 04 juillet 2020, dans les locaux de la mairie.

Aire de jeux à St Martial

Monsieur le Maire rappelle au conseil, qu'il a été nécessaire d'établir un arrêté réglementaire de fermeture de l'aire de jeux situé à St Martial près de l'école à cause de sa vétusté.

Afin de pouvoir faire des travaux et remettre cette aire de jeux en activité, Monsieur le Maire a demandé à Vanessa LAPEYRE de faire une étude de projet et donc de demander des devis sur des structures de jeux.

Station d'épuration

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de faire un état des lieux des stations d'épurations afin de pouvoir quantifier les travaux pour les remettre en état.